

Communication N° 18 - 2014 au Conseil communal

Séance du 19 novembre 2014

**Musée d'art
Chantier des collections
Ouverture d'un compte de crédit d'études pour évaluer les
collections entreposées dans les locaux PC de Chantemerle**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de

CHF 90'000.00

pour un crédit d'études selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Comme détaillé dans la réponse au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully présentée au Conseil communal en décembre 2013, un projet de réaménagement et d'optimisation des réserves du Musée d'art a été mis sur pied à fin 2010. M. Thierry Jacot, conservateur-restaurateur, identifia des taches de moisissure dans la réserve située au Collège des Alpes.

En octobre 2011, la réserve des Alpes a été vidée, avec l'aide de la Protection civile de Pully. Les quelque 2800 pièces ont alors été entreposées dans l'abri de la Protection civile de Chantemerle, espace qu'il était alors prévu d'occuper de manière temporaire.

Les œuvres, qui sont demeurées plus longtemps que prévu à Chantemerle, nécessitent d'être à nouveau contrôlées. Il s'agit de procéder à un inventaire précis des pièces, d'établir un nouveau constat d'état, de définir les priorités de restauration, ainsi que de déterminer une marche à suivre de restauration, tout en évaluant le coût global.

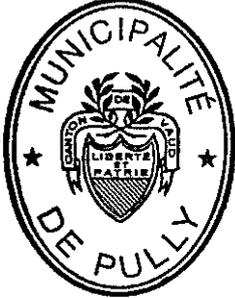
Ce crédit d'études se compose de la rétribution d'un historien de l'art et d'une restauratrice d'art mandatés à temps partiel, ainsi que de montants pour des mandats externes très spécialisés et du matériel de conditionnement et de conservation.

Ce crédit d'études sera suivi d'un préavis qui comportera différentes phases : la restauration, le transport de Chantemerle aux Alpes, l'étude de la collection, et, idéalement, la valorisation des collections par la réalisation d'un catalogue. Une fois rangées dans la réserve des Alpes, les collections du Musée d'art seront en effet pour la première fois réunies dans leur intégralité et ainsi plus facilement accessibles à la consultation et à l'étude.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 29 octobre 2014